



Les personnels exigent le respect de la parole d'Etat !

Nos 3 organisations syndicales, représentant les personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, se sont réunies et font le constat commun suivant :

Le 1^{er} février 2018, la réforme statutaire de la filière insertion probation devait entrer en application. Tels étaient les engagements pris au plus haut niveau de l'Etat en juillet 2016, en réponse à une mobilisation de 6 mois, exemplaire et historique, des personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

Privés du droit de grève, ils avaient alors exprimé avec force des revendications légitimes pour de meilleures conditions de travail et de formation et également une reconnaissance salariale et statutaire à la hauteur de leur engagement professionnel au quotidien.

Profession fortement féminisée, cette revalorisation est aussi une des concrétisations de l'égalité femmes - hommes, pourtant nouvelle priorité affichée par ce gouvernement.

Lors du comité technique du 6 novembre dernier, la Ministre s'est engagée à s'adresser officiellement au Ministre de l'Action et des Comptes Publics afin que cette réforme puisse effectivement s'appliquer dès le 1^{er} février 2018.

Aujourd'hui, les réponses sous forme de non-recevoir sont inacceptables et méprisantes pour les personnels.

Au printemps 2018, le ministère de la Justice soumettra au Parlement une loi de programmation pour la justice ainsi qu'une nouvelle réforme pénale sans réelle concertation des personnels. **Une fois de plus, la juste reconnaissance qui leur est due n'est pas au rendez-vous.**

Ils sont pourtant des acteurs essentiels de l'exécution des peines et de la réinsertion des personnes condamnées par la justice pénale, assurant la prise en charge de l'ensemble de la population pénale, qu'elle soit incarcérée ou suivie en milieu ouvert.

A l'issue de cette rencontre, nos 3 organisations exigent le respect de la parole de l'Etat et la reconnaissance de celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour un service public de qualité et contribuent à la cohésion de la société.

Paris, le 21 décembre 2017